

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Haute Corse Arrondissement de Corte Commune d'Aléria

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 – 50 Séance du vendredi 07 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 07 octobre à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur BALDOVINI Antony a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 12

Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 06

Absents: 01

<u>Membres présents</u>: **BALDOVINI** Antony, **CHEYNET** Patrick, **CORONA** Jean, **FRANCESCHI** Jean-Claude, **FRATICELLI** Ange – Joseph, **GIULY** Martin, **LUCIANI** Jean-Emmanuel, **MAIORE** Marie-Laure, **PAOLI** Simon, **PERGOLA** Marie-Ange, **TADDEI** Laurence, **VENTURINI** Dominique

<u>Membres représentés</u>: BONIFACI Jean-François (Pouvoir à Marie-Ange PERGOLA), LUCIANI Dominique (Pouvoir à Martin GIULY), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI), PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne (Pouvoir à Marie Laure MAIORE), SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Jean CORONA)

Membres absents: BONY Sarah

Date de la convocation : 30 septembre 2022

Date d'exécution : 12 octobre 2022 Date de publication : 13 octobre 2022

Objet: DEMATERIALISATION DE L'AFFICHAGE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Le président rappelle au conseil que dans de nombreux domaines, la commune doit faire face à des obligations d'affichage légal et règlementaire et qu'afin d'améliorer la gestion de ces procédures, elle se propose de mettre en œuvre une solution dématérialisée qui permettrait la numérisation de l'ensemble des informations pour une édition rapide en temps réel et une meilleure gestion de l'ensemble des affichages ; le dispositif dont il s'agit pouvant être installé à l'intérieur des locaux de la mairie ou bien en extérieur.

Réf : 660/2022 DCM 2022-50/Page 1 sur 4

Il présente les offres des sociétés SEB (Solutions Expert Bureautique) et COPIE CONFORME.

	SEB SOLUTIONS EXPERT BUREAUTIQUE	COPIE CONFORME	
Partenaire	DIGILOR	A2 DISPLAY	
Logiciel	DATA HALL	DYNAMIC CITY	
Ecran	KIOSK	SHARP/NEC	
	SOLUTION INDOOR		
TAILLE ECRAN INDOOR	55 "	70 "	
DIMENSIONS	1 294 x 565 x 68	1 629 x 990 x 100	
PRIX HT ACHAT	10 768, 00 €	7 842, 00 €	
	SOLUTION OUTDOOR		
TAILLE ECRAN	55 "	65 "	
DIMENSIONS	1 294 x 565 x 68	1488 X 896 X 87	
PRIX HT ACHAT	14 869, 00 €	12 985, 60 €	
Coût Maintenance	390,00 € Annuel	288,00 € Annuel	
Maintenance	à distance Teamviewer	SAV Intervention sur place	
Garantie	3 ans	3 ans	
Extension de garantie	780, 00 € 2 ans	2 376,00 € 2 ans	

Il est proposé au conseil de retenir l'offre de la société COPIE CONFORME qui paraît la plus avantageuse.

Le président indique que dépense correspondante est susceptible d'être prise en charge à hauteur de 60 % par la Collectivité de Corse au titre du Programme 11 de la Dotation Quinquennale et qu'un financement complémentaire pourra être recherché auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Selon la solution retenue (Option 1 ou 2), le plan de financement de la dépense correspondante pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

Financeur	Taux	Option 1 (INDOOR) 7 842, 00 € HT	Option 2 (OUTDOOR) 12 985, 60 € HT	
Etat (DETR)	20 %	1 568, 40 €	2 597, 00 €	
Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale)	60 %	4 705, 20 €	7 791, 00 €	
Commune	20 %	1 568, 40 €	2 597, 60 €	
	100 %	7 842, 00 €	12 985, 60 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par :

- 18 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstentions,

- > D'approuver la proposition du président et de retenir l'offre de société COPIE CONFORME,
- > D'opter pour la solution d'une mise en œuvre INDOOR pour un coût HT de 7 842, 00 €,
- D'approuver le plan de financement de la solution de numérisation retenue tel que présenté ci-après :

Financeur	Taux	Option 1 (INDOOR) 7 842, 00 € HT
Etat (DETR)	20 %	1 568, 40 €
Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale)	60 %	4 705, 20 €
Commune	20 %	1 568, 40 €
	100 %	7 842, 00 €

Dit que la dépense correspondante sera portée budget de la commune par délibération budgétaire modificative.

Réf: 660/2022 DCM 2022-50/Page 3 sur 4

Délibération N° 2022 – 50 : DEMATERIALISATION DE L'AFFICHAGE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire	1			n A	
Pouvoir à				Definition of the second second	
LUCIANI DOMINIQUE					
1 ^{er} adjoint	1			A SECURE OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE	
Pouvoir à Martin GIULY	O			A	Martin GIULY
TADDEI LAURENCE	1			The state of the s	
2 ^{ème} adjointe					
Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE					
3ème adjoint	\				
Pouvoir à					
RAMAZOTTI JEANNE				The same and the s	Λ Λ λ
4 ^{ème} adjointe	1				(\(\(\) \) (
Pouvoir à M.L. MAIORE	X				Marie Laure MAIORE
CORONA JEAN	,				160
5ème adjoint					
	X				
Pouvoir à	-				
PAOLI SIMON	X				
Conseiller municipal	4				
Pouvoir à				11	
CHEYNET PATRICK	1/				
Conseiller municipal	X	11			
Pouvoir à	/ \				
GIULY MARTIN					
Conseiller municipal	7			1	
Pouvoir à				<u> </u>	
MAIORE MARIE-LAURE				0 //1	
Conseillère municipale				Holm	
Pouvoir à				40	
PIRAS MARIA-ANTONIETTA	4				
Conseillère municipale	X				
Pouvoir à Simon PAOLI					Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY				-6	
Conseiller municipal	X				
Pouvoir à					
RICCIARDI-SAEZ CELIA					
Conseillère municipale	N				
Pouvoir à Jean CORONA	X				Jean CORONA
BONY SARAH					
Conseillère municipale					The first term of the second s
Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE					
Conseiller municipal		- '		1	
Pouvoir à	X	11 -			
				7.70	
PERGOLA MARIE-ANGE	\/			$V() \cup I_{\alpha} / I_{\alpha}$	
Conseillère municipale	X				
Pouvoir à					
LUIGGI LAURE					Po
Conseillère municipale	K				Dominique VENTURINI
Pouvoir à D. VENTURINI					
BONIFACI JEAN-FRANCOIS	\ \ /				
Conseiller municipal	X				Marie-Ange PERGOLA
Pouvoir à M.A. PERGOLA	/\				Willie-Hille PERGOLA
LUCIANI Jean-Emmanuel					
Conseiller municipal	/	2			
Pouvoir à	×				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Le président de séance,



Réf: 660/2022